



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28/11/2023

Dossier complet le : [] [] [] [] [] []

N° d'enregistrement : 2023-581

1 Intitulé du projet

Mise en place d'un barrage anti-sargasses sur le secteur Bovis / Roujol à Petit-Bourg

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Petit-Bourg

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 9 7 1 1 1 8 1 0 0 0 1 2

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

NEBOR

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9. d)	Le barrage sera composé de système d'ancrage s'apparentant à des mouillages pour unités nautiques.
4.1.2.0 (2)	Le montant des travaux est estimé à 600 000 € HT.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la Ville de Petit-Bourg prévoit la mise en place de :

- 4 barrages de transfert (linéaire cumulé : 1 550 ml);
- 3 barrages de rétention situés à moins de 400 mètres du port (linéaire cumulé : 450 ml)

Concernant les ancrages, la pose d'ancre à vis sera privilégiée, quand le substrat le permet.

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Petit-Bourg subit des échouages massifs de sargasses. En 2018, le préfet de la Région Guadeloupe a présenté de nouvelles mesures gouvernementales avec un Plan d'Urgence Local SARGASSES (PULSAR). Le projet s'inscrit dans ce cadre et est une réponse à des problématiques :

- de santé publique : les sargasses produisent des gaz toxiques comme l'hydrogène sulfuré ou l'ammoniac qui représentent des nuisances olfactives et des troubles sanitaires (irritation des yeux et des voies respiratoires) pour les riverains ou visiteurs locaux ;
- d'ordre économique : les sargasses représentent un véritable fléau pour le tourisme antillais et impactent l'activité des pêcheurs ;
- d'ordre écologique : les sargasses peuvent provoquer la mort des poissons et coraux et elles impactent la ponte des tortues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à la mise en place de 4 barrages de transferts et 3 barrages de rétention. Une étude a permis de définir le substrat présent et ses caractéristiques et d'adapter en conséquence la technique d'ancrage.

Il sera donc prévu :

- Des ancres à vis quand le substrat marin le permet (sur la majorité de l'emprise du projet). Cette technique sera imposée à proximité des coraux;
- Des corps-morts dans les zones où le substrat est sablo-vaseux. Ces corps-morts pourront être éco-conçus afin de compenser l'impact sur les zones à enjeu environnemental. Egalement appelés "jupe mangrove", ces corps-morts ont pour objectif d'améliorer la qualité environnementale d'un corps-mort classique en travaillant sur sa forme et son volume (création d'habitats pour des espèces cibles)

La mise en oeuvre de ces ancrages est la suivante :

- Pré-fabrication des corps morts (sur site ou en atelier);
- Transport à terre du corps mort et des ancres à vis;
- Manutention pour mise à bord d'un bateau de travail ou mise à l'eau pour remorquage en "flottabilité". Les moyens de mise en oeuvre doivent être proportionnés au poids du corps-mort. Toutes les manipulations peuvent être assistées d'un engin de levage, palan ou treuil pour la mise à l'eau
- Transport maritime jusqu'à la zone
- Immersion du corps mort ou ancre à vis, puis pose sur le fond en toute sécurité à l'endroit prévu.

La phase de travaux est estimée à 4 semaines

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme tout ouvrage, les barrages nécessitent un entretien. des visites périodiques seront prévues pour contrôler son bon fonctionnement (examen des jupes, des bouts d'ancrage), et détecter tous les éléments pouvant nuire à sa pérennité (développement accru de crustacé, d'algue..).

Il sera primordial d'effectuer les ramassages le plus rapidement après échouement. pour les raisons suivantes :

- des recherches ont permis de montrer que les sargasses en phase d'immobilisation en eau calme, coulaient au bout d'une semaine,
- l'accumulation des sargasses en zone de rétention, augmente la contrainte appliquée aux mouillages et par conséquent le risque de rupture de l'ouvrage.

Il sera recommandé d'intégrer des dispositions constructives de mise en drapeau (décrochage du barrage) des barrages lors d'évènement cyclonique pour préserver les ouvrages.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu des montants financiers engagés sur le milieu marin (<1 900 000 €), le dossier est soumis à DECLARATION LOI SUR L'EAU selon l'article R214-1 du code de l'environnement.

Estimation des travaux : 600 000 €.

Le projet est soumis à Examen au Cas par Cas selon l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Le projet se situe sur le Domaine Public Maritime et devra faire l'objet d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire auprès de la Direction de la mer.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire cumulé des 4 barrages de transfert	1 550 ml
Linéaire cumulé des 3 barrages de rétention	450 ml
Linéaire de côte protégé	2 500 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU fait référence de document d'urbanisme sur le territoire de Petit-Bourg. Toutefois, le projet étant situé dans le Domaine Public Maritime, il n'est pas concerné par un zonage du PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à proximité de 2 ZNIEFF : - La ZNIEFF terrestre de type 1 « Vallée de Tambour – Saut de la Lézarde » -à environ 6 km) - La ZNIEFF marine de type 1 « Caye à Dupont » (à environ 4 km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Petit-Bourg.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à proximité directe d'une zone classée comme espace remarquable du littoral "Pointe de Roujol". Le projet aura cependant un impact positif puisqu'il limitera les échouements de sargasse sur la zone.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Petit-Bourg est concernée par un PPRN. Toutefois, l'aire d'étude du projet n'est pas concernée par les aléas et les enjeux. Il n'y a aucune prescription spécifique à cet endroit.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par des activités de services ni des sites pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la mise en place des ancrages : - Perturbations limitées et temporaires (turbidité de l'eau, bruit) de la faune/flore marine et de l'avifaune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à protéger le littoral des secteur Bovis et Pointe Roujol des échouages de sargasses par le biais de la pose de barrages anti-sargasses dans le Domaine Public Maritime.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réduit les risques sanitaires pour les populations habitants sur le littoral, en déviant les échouements de sargasse et limitant la production d'émanations toxiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : l'acheminement des matériaux nécessaires à la réalisation par voie maritime En phase exploitation : les déplacements et trafics seront limités lors de l'entretien du barrage
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux : La pollution sonore engendrée par le fonctionnement des engins sera faible et limitée à proximité du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sargasses retenues par le barrage seront collectées régulièrement par les services communaux et seront traitées dans un centre de traitement des déchets verts, conformément à la réglementation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura bien au contraire un impact positif sur le paysage puisqu'il bloquera l'échouage des sargasses.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cf 6.5

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les nuisances seront essentiellement liées à la phase travaux et concerneront le milieu naturel marin. Les perturbations, temporairement occasionnées, seront peu dommageables pour l'homme et l'environnement aux regards des mesures prises pour limiter et éviter la dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes ainsi que les gênes vis-à-vis des usagers.

Un inventaire des biocénoses marines a été réalisé par le bureau d'études Aquasearch (joint à l'annexe 6). Il a été pris en compte dans le choix d'implantation du barrage à sargasses. Les espèces de coraux observées n'appartiennent pas à la liste des espèces protégées nommées dans l'arrêté du 25 Avril 2017. De plus, aucune espèce mobile observée ne fait l'objet d'une protection particulière selon l'arrêté du 8 Décembre 1988.

Par ailleurs, quand le substrat le permet l'ancrage se fera au moyen d'ancre à vis. Les ancrages n'auront pas d'impact sur les zones coralliennes ou à herbiers à enjeu. A proximité des zones à sensibilité écologique (coraux et herbiers *Thalassia testudinum*), la pose d'ancrage sera évitée au maximum. A proximité des colonies coralliennes, les corps-morts seront proscrits.

Les principales mesures retenues (cf Annexe 6) :

- Evitement des zones à sensibilité écologique pour la pose des ancrages
- Utilisation d'ancre à vis dès que possible , dans le cas contraire les corps morts seront éco-conçus.

Par ailleurs, ce projet aura un impact global positif pour la santé publique, l'économie et l'écologie puisqu'il bloquera l'échouage des sargasses.

Enfin, le projet a fait l'objet d'une réunion de cadrage avec la DEAL.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts pressentis du projet sont limités à la phase travaux. La méthodologie mise en œuvre permet de limiter au maximum les impacts sur l'environnement du projet. Ces impacts peuvent être maîtrisés. Ainsi, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier Loi sur l'Eau (incluant une notice d'incidence) (L'étude des biocénoses réalisée par le bureau d'étude Aquasearch est jointe en annexe du dossier Loi sur l'eau)	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEZAC

Prénom Philippe

Qualité du signataire _____

A Petit-Bourg

Fait le 20/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)

